Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische

Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische

Gesellschaft

Band: 11 (1901)

Rubrik: Chronique des falsifications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique des falsifications.

II 1 °

Avis à tous nos lecteurs. — Nos collègues, MM. Paul Joseph, rédacteur de la Frankfurter Münzzeitung, Dompierre de Chauffepié, conservateur du Musée de la Haye, Albert Michaud, conservateur du Musée de la Chaux-de-Fonds, Fischer, négociant à Vienne, et Dreyfus, antiquaire à Genève, nous ont écrit qu'ils nous signaleraient à l'avenir toutes les falsifications et imitations modernes intéressant la Suisse, qui viendraient à leur connaissance. Nous sommes heureux de voir l'accueil fait à notre nouvelle chronique, tout en souhaitant qu'elle ne prenne pas des proportions trop importantes dans la Revue. Inutile d'ajouter que nous signalerons volontiers toutes les imitations et falsifications d'autres pays que l'on voudra bien nous communiquer. Nous rappelons que les articles à ce sujet doivent être envoyés munis de la signature de leurs auteurs.

* *

Coins modernes d'aurei romains. — Notre collègue, M. Francesco Gnecchi, à Milan, nous signale des pièces d'or romaines fausses, frappées avec des coins et provenant de Rome.

* *

Ducat d'Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne. — Notre collègue, M. Eugène Seligmann, à Francfort s. M., attire l'attention sur un ducat d'Aymon de Montfaucon, évêque de Lausanne (buste, revers, armoirie), de fabrication moderne, qu'il a eu dernièrement entre les mains sans pouvoir découvrir la provenance de cette pièce, qui lui avait été offerte par un marchand, auquel il l'a rendue. M. Seligmann prie les personnes qui auraient l'occasion de voir d'autres ducats douteux de ce type de bien vouloir les lui communiquer.

* *

¹ Voy. Revue suisse de numismatique, t. X, p. 373.

Imitations d'écus et médailles de tirs suisses. — Nous recevons continuellement à l'examen des écus et médailles de tirs suisses. Pour rassurer nos collègues, nous pouvons leur annoncer que nous n'avons pas vu récemment de nouvelles imitations ou des refrappes. Voici la liste des pièces déjà signalées antérieurement.

Comme refrappes de coins originaux, il existe:

- 1. Coire, 1842. Tir fédéral, 4 francs. Les coins de cette pièce ont été entre les mains d'un particulier qui a dû en faire frapper environ deux cents exemplaires, il y a une quinzaine d'années. Ces pièces sont au même titre et impossibles à distinguer.
- 2. Genève, 1851. Médaille du tir fédéral, par Dorcière. D'après des bruits que nous n'avons pas pu contrôler, il aurait été fait, vers 1880, une refrappe en argent au même titre et absolument semblable aux pièces originales. Les frappes en cuivre bronzé sont des frappes originales de 1851 tirées à très petit nombre pour les membres du Comité central du tir.
- 3. Aarau, 1849. Médaille officielle du tir fédéral. Cette refrappe, faite officiellement par la Société de tir d'Aarau, a été faite à petit nombre et en argent. Les pièces ont la tranche lisse tandis que celle des originaux est cannelée.
- 4. Société de tir d'Aubonne. Médaille-insigne officiel. Il existe une refrappe en argent avec tranche cordonnée, semblable aux originaux, sauf que le coin est très usé.
- 5. Chaux-de-Fonds, 1863. Tir fédéral, jeton officiel. Refrappe à très petit nombre de ces jetons en argent et en cuivre rouge. Les originaux sont en bronze (ou laiton) de deux couleurs : jaune-foncé ou brunrougeâtre.

Comme imitations, c'est-à-dire coins regravés ou imités, il existe :

- 1. Berne, 1830. Tir fédéral, médaille officieuse, IMMER BEREIT La variété imitée est la plus commune, c'est-à-dire celle où l'inscription est en caractères plus petits. Argent et cuivre bronzé.
- 2. Aurau, 1849. Tir fédéral, médaille officielle. Frappe en argent. Tranche cannelée.
- 3. Bâle, 1844. Tir fédéral, médaille officielle. Frappe en argent et en cuivre bronzé.

4. Lucerne, 1853. Tir fédéral, médaille officielle. Trois imitations en argent. Il n'existe même plus d'autres variantes provenant de retouches de coins.

Nous ne tenons compte que des pièces frappées avec des coins. Il existe une foule d'imitations coulées ou en galvanoplastie, que chaque numismatiste exercé reconnaîtra facilement. On fera bien de n'acheter les médailles à inscriptions gravées que sur une garantie d'authenticité. Ces pièces, recherchées des collectionneurs, sont très faciles à imiter. Nous avons vu dernièrement plusieurs médailles gravées du coup du roi du tir annuel au canon de Carouge (Genève). Ces pièces sont gravées à la main sur des prix de littérature du Collège de Genève, coins de Chaponnière. On ne laisse subsister que l'écusson genevois et tout le reste est gravé au burin en creux. La pièce est dorée assez fortement. Chaque année, depuis 1847, il se distribue une seule de ces médailles en prix et la pièce reste la propriété de celui qui l'a obtenue. Les pièces, évidemment fausses et modernes, que l'on m'a présentées étaient datées de 1867, 1876 et 1883. Or, je possède depuis assez longtemps les originaux de ces pièces qui m'ont été vendues par ceux mêmes qui les avaient obtenues en prix.

Depuis un certain temps, on voit aussi surgir beaucoup d'anciennes médailles, gravées au burin, de tirs libéraux, tirs francs, etc., de localités tessinoises ou grisonnes. Il serait fort possible que beaucoup de ces pièces soient l'œuvre de faussaires.

Paul-Ch. Stræhlin.

* *

Doubles-doublons de Berne de 1798 au Suisse debout. — On nous signale de Lucerne la présence de doubles-doublons de Berne de 1798 avec le Suisse debout, plus légers que les originaux et d'une frappe très forte et accentuée. Ils différeraient, paraît-il, en quelques détails des originaux. Nous prions ceux de nos collègues qui auraient l'occasion de voir en vente des pièces de ce genre de bien vouloir nous en faire parvenir à l'examen pour les vérifier avec les originaux et en prendre une empreinte et une épreuve photographique. P.-Ch. S.

* *

Fälschung schweizerischer Goldmünzen. (Auszug aus dem 10. Jahresbericht 1901 des Schweizerischen Landesmuseum in Zürich, Seiten 81-83.)

Schon im Vorjahre hatten wir Gelegenheit, vor Fälschungen schwei-

zerischer Goldmünzen zu warnen. Leider haben wir die Pflicht, auch diesmal auf neue Erzeugnisse der gleichen Fälscherwerkstätte aufmerksam machen zu müssen. — Das Museum in C. übersandte uns zur Begutachtung drei Goldstücke, welche demselben vom gleichen Manne, Dr. Trachsel in Lausanne, verkauft worden waren, der bei uns den Scudo d'oro von Uri und Unterwalden abzusetzen versucht hatte, welcher nach seiner eigenen Aussage ihm aus Rom zugekommen war. Die Prüfung ergab, wie im Vorjahre, dass die Münzen zwar im richtigen Gewicht, aber aus reinem, unlegiertem Golde von mattbraunrötlicher Farbe angefertigt und dadurch von weitem schon von echten Goldstücken zu unterscheiden sind. Im fernern haben sie infolge der mangelnden Legierung keinen Klang, sie tönen beim Abwerfen wie Blei. Die Stücke sind schlecht geschnitten, namentlich tritt dies bei den Rändern und der Schrift zu Tage, bei mehreren ist nachzuweisen, welche Abbildung dem Fälscher bei deren Stiche vorgelegen hat. Die Münzen sind geprägt, nicht galvanisch hergestellt oder gegossen, hingegen musste der Fälscher der ungehärteten, eisernen (?) Stempel wegen ein ganz weiches Gold zur Prägung verwenden. Die uns vorgelegten drei Stücke sind:

Ein Churer Dukaten von 1618; ein ganz unmöglich barbarisches Stück, als dessen Vorlage die schlechte Zeichnung in Trachsels Bündner Münzen Taf. V, 431 gedient hat.

Ein Churer Dukaten von 1634, nach Trachsels Nr. 537 angefertigt. Da unsere Sammlung das echte Stück besitzt, war es uns leicht, den Unterschied zwischen echter und falscher Münze auch dem Nichtkenner zur Anschauung zu bringen.

Ein Scudo d'oro ohne Jahr von J. J. Trivulzio zu Misox; ähnlich Coraggioni XXXV, I9. Auch hier hatten wir seither Gelegenheit, den Unterschied in Klang, Farbe und Ausführung an Hand eines echten Stückes feststellen zu können.

Unsere Sachkundigen unter Zuzug eines durchaus kompetenten Goldarbeiters haben sich nach sorgfältigster Prüfung unbedingt gegen die mögliche Echtheit dieser Bündnermünzen ausgesprochen; es ist zu bedauern, dass der Direktor des Museums in Lausanne, Hr. de Molin, in höchst oberflächlicher Weise für deren Echtheit eingetreten und infolgedessen eine eingereichte Klage vorläufig abgewiesen worden ist. Die Angelegenheit wird indessen seitens der Geschädigten mit vollem Rechte weiter verfolgt. Es sollen sich noch mehrere ähnliche

Falsifikate in Händen des Herrn Dr. Trachsel befinden, durch welchen auch verschiedene Privatsammler geschädigt wurden, und der solche Stücke sogar in auswärtigen Fachblättern als echt beschrieb. Wir glauben es den öffentlichen Sammlungen sowohl als Privatliebhabern gegenüber schuldig zu sein, diese Tatsachen zu allgemeiner Kenntnis mitzuteilen.

Seither wurde uns auch ein angeblicher Zürcher Doppeldukaten von 1621 zur Beurteilung zugestellt, welcher aus Italien direkt nach Deutschland angeboten worden ist, und alle angegebenen Merkmale der übrigen Fälschungen aufweist. Er ist eine Nachahmung des bei Corraggioni Taf. VI. 7 abgebildeten Zürcher Halbdickens, welcher, selbst ein Zwitter, aus dem Avers eines Halbguldens ohne Jahr (v. ca. 1660) und dem Revers eines Halbdickens von 1621 besteht. Hier hat sich der Fälscher selbst verraten. Fraglicher Revers enthält nämlich als Umschrift die Worte: Moneta Reipublicae Tigurinae 1621; das Falsifikat aber: Moneta Reipublica Tigurinae 1621. Ist nun das Æ im erstern Worte schon auf Originalprägungen etwas undeutlich, so zeigt Corraggioni's Photographie nach Gipsabguss nur eine schwache Andeutung des ligierten E, — der Fälscher hat dasselbe ganz übersehen. (Während der Revision des Berichtes übersendet uns der berühmte Münzkenner Ercole Gnecchi in verdankenswerter Weise eine Arbeit, worin er ausführlich über Falsificazioni di Monete italiane aus der römischen Fälscherwerkstätte berichtet.)

Wir haben letztes Jahr der unsaubern Handlungsweise eines kleinen Luzerner Antiquars oder Auftreibers gedacht, ohne Namensnennung, welcher Umstand unbegreiflicherweise die Empfindlichkeit höchst ehrenhafter Luzerner Numismatiker hervorgerufen hat. Der Betreffende, soviel dürfen wir bei aller Wahrung der Diskretion sagen, ist nicht Mitglied der Société Numismatique Suisse, und nicht altschweizerischer Herkunft.

D' H. ZELLER-WERDMÜLLER, Direktor des Münzkabinets.

* *

Thaler de Zurich de 1559. — Le fameux thaler de Zurich de 1559 avec l'aigle d'empire au revers est une de nos vieilles connaissances. Notre ami le D^r Paul Joseph vient de le reproduire en phototypie dans la Frankfurter Zeitung et lui consacre tout un article. Cette

pièce, dont il existe un original un peu différent et d'un relief moins arrondi, est la création d'un Zuricois faite il y a déjà une quinzaine d'années au moins. Elle a été exécutée sur commande par la maison de frappe en médailles Wilhelm et Mayer, à Stuttgard, en parfaite honnêteté, du reste, comme devant servir à la bijouterie. Ces Messieurs ne s'en sont nullement cachés et ont même reproduit cette pièce et d'autres imitations dans leurs prix-courants illustrés. On le rencontre dans toutes les collections, de sorte qu'il a dû en être frappé un chiffre considérable; j'en possède même un exemplaire en or.

C'est, croyons-nous, le seul thaler ancien de Zurich qui ait été refrappé avec des coins imités. Il existe un dix-schilling de 1808 (ou 1811?) que j'ai vu assez souvent; il a la tranche cordonnée et est un peu plus petit que les autres. J'ai vu aussi autrefois un cinq-schilling assez bien fait. Ces pièces servent pour la fabrication de cuillers et pour des broches.

Paul-Ch. Strehlin.

* *

Monnaies d'or italiennes anciennes. — M. Ercole Gnecchi, notre savant confrère et membre honoraire, a publié dans le fascicule III de la 15° année (1902) de la Rivista italiana di numismatica, un article fort intéressant où il décrit vingt-trois pièces d'or d'Ancône, Avignon, Bologne, Camerino, Ferrare, Maccagno, Mantoue, Masserano, Modène, Pérouse, Pise, Rome, Savoie (ducat de Charles Ier sans date, au buste, marque P. G.) et Spolète. Toutes ces pièces sont des falsifications modernes. M. Gnecchi croit pouvoir assurer que ces pièces sont fabriquées à Rome et pourrait même en désigner l'auteur, si les lois en vigueur ne lui faisaient un devoir de garder pour lui sa découverte. Les lois italiennes, comme les nôtres, sont assez incomplètes à cet égard et il serait désirable que la question de la protection des musées et collectionneurs fût étudiée par des légistes compétents. Nous nous permettons de signaler à qui de droit cette intéressante question, qui a sans doute plus de chance d'aboutir en Italie à un heureux résultat, puisque nous avons l'honneur de compter dans notre confrérie la plus haute personnalité de ce pays.

Beaucoup de pièces d'or suisses douteuses et suspectes proviennent aussi d'Italie. Il est donc de notre devoir, chaque fois que la chose se présente, d'avertir M. Gnecchi et même de lui envoyer (10, via Filodramatici, Milan) les pièces suspectes qui nous seraient présentées.

On arrivera, de cette façon, à faire connaître les habiles faussaires. Ces exemplaires sont tous en or, d'un métal de couleur rougeâtre. La superficie du champ est inégale et mouvementée comme si les pièces avaient été passées au feu. Les pièces sont souvent même plus belles que les originaux, mais en les regardant de près, on voit des inégalités dans la lettre, des retouches et des hésitations. Les grènetis, les petits signes de ponctuation, les rosettes sont inégaux et tourmentés et n'ont pas la régularité des monnaies frappées en émission. Le travail de M. Gnecchi est accompagné de planches qui parlent aux yeux mieux que toutes les explications.

Notre collègue, M. Ortensio Vitalini, à Rome, nous envoie aussi une brochure: Imitazioni e falsita in monete antiche e moderna (Camerino, tipographia Savini, 1902), qu'il vient de publier à la suite de l'article ci-dessus. Il croit que Rome n'est pas le seul foyer d'infection numismatique, mais que cette industrie règne dans toute l'Italie. Depuis 1888 M. Vitalini n'a cessé de signaler, dans diverses publications, toute une série de falsifications, qu'il résume dans sa brochure. Il signale des imitations de testons de Bellinzone, faites très habilement par la galvanoplastie. En outre, point intéressant pour nous, M. Vitalini dit que les sequins faux signalés ces dernières années en Suisse sont de provenance romaine, entre autres ceux de Trivulzio, de Frinco, etc. C'est sans aucun doute la pièce de Trivulzio, décrite comme rareté par notre ex-collègue M. le D^r Trachsel, de Lausanne. Ces pièces seraient fabriquées au moyen d'un procédé phototypique. D'autres pièces sont regravées et on transforme habilement un mot en un autre, par exemple d'un sequin de Clément VII avec le nom de ville ROMA on fait PARMA et l'on crée une rareté. Nous avons vu, il y a quelques années, un écu d'or de Jean-Giacomo Trivulzio resplendissant qui n'était qu'un écu d'or de François Ier regratté et corrigé. Cette pièce provenait aussi du même collectionneur lausannois qui a la spécialité de publier dans les revues étrangères à la Suisse les raretés et pièces inédites qu'il découvre et avec lesquelles il n'a réellement pas de chance depuis quelques années. La brochure de M. Vitalini mentionne à peu près tous les procédés en usage pour les falsifications et est fort intéressante. Paul-Ch. STREHLIN.